



Natur'IAA

Colloque

RESERVEZ votre stand

Dans la quête de la **naturalité alimentaire**,
les additifs ont-ils encore leur place ?

Les clefs pour développer vos gammes
Bio et «Clean Label»



Mardi 6 novembre 2012 - De 8h30 à 17h30
Technopole Alimentec (Bourg-en-Bresse)

Devenez exposant Natur'IAA pour

- Promouvoir et valoriser votre marque et vos produits (stand personnalisable, présence sur les outils de communication du colloque)
- Identifier de nouveaux clients
- Rencontrer et échanger avec les différents opérateurs de la filière agro : IAA, distributeurs et experts (200 participants en 2011)
- Présentation et mise en avant de votre stand sur le site www.alimentec.com
- Bénéficier d'une couverture médiatique nationale et spécialisée (colloque relayé par les médias)
- Effectuer un investissement rentable pour développer votre activité



Natur'IAA

RESERVEZ votre stand

Espace de 5 m² avec 1 table et 2 chaises, électricité, signalétique et communication personnalisées sur le livret d'accueil et le programme

Entreprise / organisme :

Madame / Monsieur :
(nom et prénom)

Fonction :

Adresse :

Email :

Téléphone :

Site Internet :

.....
.....
.....
.....
.....
CP : Ville :

375 € HT

Tarif comprenant la réservation de votre stand + 1 entrée au colloque.
Participants supplémentaires :
75 € HT / personne.
Tarification selon TVA en vigueur.

Merci de retourner votre bulletin par courrier, fax ou mail
avant le 23 Octobre 2012 à :

CEEI-Alimentec

Rue Henri de Boissieu

01000 Bourg-en-Bresse

Tèl : 04 74 45 52 00 - Fax : 04 74 45 52 01

ceei@alimentec.com

Paiement uniquement par chèque à l'ordre de «Paierie départementale de l'Ain».
Votre inscription sera confirmée à réception de votre règlement.

Participant(s) supplémentaire(s)

+ 75 € HT / personne

Nom, prénom, fonction :

Nom, prénom, fonction :

Nom, prénom, fonction :

Nom, prénom, fonction :

Conditions d'annulation

Toute annulation reçue par courrier avant le 6 septembre 2012 donnera lieu à un remboursement après déduction de 20% du montant TTC (frais administratifs).

Aucun remboursement ne pourra être effectué après cette date.